

## THÉMATIQUE 1 : COMPÉTITIVITÉ ET INNOVATION

### Programme 1.1 — Recherche clinique

**Le programme s'adresse aux chercheurs en émergence<sup>1</sup> dans le domaine de l'adaptation-réadaptation qui développeront des projets en collaboration avec des chercheurs établis.**

**L'objectif** de ce programme est de soutenir des initiatives de recherche, regroupant des chercheurs et des cliniciens du Québec, du Canada ou d'ailleurs, afin de leur permettre d'être plus compétitifs et de favoriser leur succès aux concours nationaux réguliers. La demande doit donc démontrer une volonté de réseautage du candidat axé sur son expertise et établissant un maillage avec d'autres chercheurs ou groupes de chercheurs. Réalisés dans le cadre d'une approche de type « preuve de concept », les projets de recherche doivent permettre l'obtention de données préliminaires en vue d'une soumission prochaine à un concours régulier d'un organisme subventionnaire.

#### **Objectifs spécifiques :**

Soutenir les chercheurs en émergence dans la création et/ou le renforcement de réseautage permettant de produire des données préliminaires en vue d'une demande de subvention auprès d'un organisme subventionnaire reconnu, afin de :

1. Identifier les mécanismes sous-jacents menant au développement d'outils et d'approches de mesures d'interventions thérapeutiques en réadaptation ;
2. Développer ou valider des outils de mesure, des approches cliniques et des guides de pratique qui ont un potentiel d'utilisation en adaptation-réadaptation ;
3. Contribuer, par la convergence de méthodologies multidisciplinaires, à un élargissement des connaissances des problèmes des clientèles cibles.

#### **Critères d'admissibilité :**

1. Le demandeur principal doit être un membre chercheur en émergence du REPAR
2. Le projet présenté est une nouvelle initiative qui s'articule autour du programme de recherche du demandeur ;
3. Le projet fait appel à un réseautage (multidisciplinarité ; réseautage intra et inter regroupement stratégique) ;
4. L'équipe de recherche compte au moins un chercheur régulier (selon la

<sup>1</sup> Un chercheur peut obtenir le statut "en émergence" si le doctorat a été obtenu dans les trois (3) années précédant la date de sa demande d'adhésion ou dans les trois (3) années suivant la fin de la formation pour ceux qui réalisent un postdoctorat. Ce statut est applicable pendant deux (2) ans.

définition de la Charte du REPAR) et dont le rôle au sein de l'équipe est significatif et clairement identifié ;

5. Le demandeur principal (chercheur en émergence) n'a pas obtenu de subvention pour le programme 1.1 ou autre concours du REPAR à titre de chercheur principal. Si le candidat a d'autres fonds de financement, il doit démontrer l'absence de chevauchement avec ses projets de recherche subventionnés.
6. Le demandeur principal (chercheur en émergence) a démontré qu'il a le support financier de son centre de recherche, de son département universitaire ou de toute autre entité pour défrayer une partie du projet de recherche (ex : 5 000 \$/25 000 \$), soit 20 % du financement de son projet de recherche. Le montant maximal accordé par le Réseau sera de 20 000 \$. Une lettre confirmant ce support doit être jointe à la demande.

**Critères d'évaluation :**

1. Justification du problème ou de la question de recherche
2. Qualité de la méthodologie proposée (selon les critères d'évaluation du FRQS) ;
3. Faisabilité du projet en fonction du montant, de l'échéancier et la durée de la subvention ;
4. Prévisions budgétaires réalistes et ventilation adéquate
5. Qualité du réseautage :
  - Démonstration que l'équipe de recherche permet, de par la complémentarité des disciplines et des approches méthodologiques des chercheurs, la convergence de travaux multidisciplinaires ;
  - Démonstration de la collaboration entre les membres de l'équipe, notamment par l'établissement de nouveaux liens entre différents chercheurs d'un même regroupement stratégique ou entre ceux de différents regroupements stratégiques ;
6. Potentiels de retombées par rapport à la pratique clinique en adaptation/réadaptation
7. Démonstration que l'étude favorisera l'obtention de subventions ultérieures de recherche auprès d'organismes de financement nationaux ou internationaux lors de concours réguliers incluant l'identification de l'organisme subventionnaire, du concours et de la date de tombée pour la demande ultérieure et présentation d'un échéancier pour la soumission ;
8. Qualité du plan de transfert ou d'appropriation des connaissances.

Le critère de collaboration signifie qu'une explication succincte doit être donnée sur l'affiliation de chaque membre chercheur, étudiant et clinicien quant à leur contribution à la réalisation du projet.

Il est aussi indiqué de s'assurer que l'équipe de chercheurs couvre toutes les expertises requises (disciplines et méthodologies) pour la réalisation d'un projet (ex : expertise clinique pertinente en regard de la clientèle cible ou bien une

expertise en méthodologie pertinente pour une étude de validation d'outils de mesures).

Les demandeurs devront démontrer la contribution et la complémentarité de chacun des milieux de recherche. Pour un auteur de la demande qui appartient à deux centres de recherche, seul son centre d'attache principal sera considéré.

### **Présentation des demandes :**

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via le site Web du REPAR (<https://repar.ca/>) en complétant la feuille d'inscription du programme et en joignant :

- une description du projet (**maximum de 6 pages** ; dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2,54 cm) (n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques) ;
- une ventilation du budget ;
- les CV abrégés de tous les membres de l'équipe (activités des cinq dernières années). Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex. : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) peut être employé ;
- les références bibliographiques.

Une subvention obtenue sera accompagnée d'un suivi du regroupement stratégique principal d'attache du chercheur en émergence afin de s'assurer du respect de l'échéancier du projet et des effets levier.

### **Engagement du récipiendaire :**

La durée du projet étant de 18 mois, un **rapport scientifique et un rapport financier** devront être déposés au plus tard 18 mois après l'avis de financement du REPAR à un compte de recherche au nom de l'auteur principal de la demande. Ces rapports devront être rédigés à l'aide d'un formulaire spécifique disponible sur le site Web du REPAR. **Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur ou à une équipe dont fait partie un chercheur n'ayant pas remis un rapport scientifique antérieur.**

### **Montant :**

Le financement maximal du projet soumis est de **25 000 \$**, dont **20 000 \$ alloué par le REPAR** et **5 000 \$ du milieu d'accueil du demandeur.**

### **Date limite de soumission des demandes pour l'année 2017-2018 :**

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur le site Web du REPAR ([www.repar.ca](http://www.repar.ca)), au plus tard le **8 novembre 2017 à 16h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel ([repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca)) ou par téléphone (514 340 2771).